

## 28 octobre 2002 – Le marégraphe est classé parmi les monuments historiques

Au printemps 2000, le *Comité du vieux Marseille*, association fondée pour la conservation du patrimoine marseillais (et aujourd'hui partenaire de notre association), interroge l'IGN sur l'avenir du marégraphe. Sans réponse de la part de l'Institut, le Comité décide unilatéralement de solliciter, auprès du Service des affaires culturelles du département des Bouches-du-Rhône, le classement du bâtiment ou son inscription sur l'inventaire complémentaire des monuments historiques. L'IGN, qui n'est donc pas à l'origine de la demande de protection, l'accueille néanmoins favorablement.

Le 16 février 2001, le conservateur régional des monuments historiques fait savoir à l'IGN que la délégation permanente de la Commission régionale du patrimoine et des sites a estimé que l'édifice présentait un intérêt d'histoire suffisant pour que la procédure soit poursuivie. Dès lors, l'IGN participe activement à la confection des pièces nécessaires à la promotion du projet.

Le conseil d'administration de l'Institut géographique national, réuni le 18 juin 2001, émet un avis favorable au classement éventuel du marégraphe de Marseille parmi les monuments historiques.

Un arrêté du 28 novembre 2001 considère que "le marégraphe de Marseille (Bouches-du-Rhône) présente un intérêt d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son unicité en tant que marégraphe totalisateur ; et parce qu'il a permis de fixer le zéro NGF et abrite le repère fondamental du nivellement général de la France". En conséquence, le marégraphe est, dans un premier temps, inscrit en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (l'appareil et l'ensemble des installations et bâtiments liés à son fonctionnement, y compris le logement de gardien).

L'arrêté du 28 octobre 2002 considère quant à lui que "la conservation du marégraphe de Marseille (Bouches-du-Rhône) présente au point de vue de l'histoire un intérêt public en raison de l'importance de cette réalisation au regard de l'évolution des procédés de mesure scientifiques" et classe l'observatoire (l'ensemble immobilier, l'appareil et les installations techniques) parmi les monuments historiques. Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

À l'époque, il est envisageable que ce classement aidera le marégraphe à trouver sa place parmi les monuments connus de la ville. Il est en effet surprenant de constater que ce bâtiment soit si peu connu à Marseille et si peu présent dans les ouvrages qui sont consacrés au patrimoine local. On remarque, par exemple, qu'il ne figure pas en tant que tel dans le livre "*Le patrimoine de Marseille – Une ville et ses monuments*", écrit par Régis Bertrand en 2001. Il y apparaît cependant, par hasard pourrait-on dire, sur une photographie consacrée à une manifestation festive organisée sur la Corniche.

Aujourd'hui, près de 20 ans plus tard, le marégraphe est toujours très peu présent dans les ouvrages de librairie consacrés à Marseille ou les divers guides, numériques ou imprimés sur papier, censés assurer la promotion de cette ville. Notre association a notamment pour objet de s'assurer que de tels manques ne perdurent pas.

À l'époque du classement du marégraphe, Daniel Menet, photographe à l'Institut géographique national profite d'une de ces innombrables matinées où les rochers longeant la Corniche ne sont qu'harmonie, délicatesse et douceur pour réaliser l'œuvre ci-dessous. Sur fond de ciel uniformément limpide, la maison du gardien est maintenant inhabitée ; les fenêtres du bâtiment du marégraphe sont murées pour décourager les vellétés d'intrusion ; les peintures sont décrépies, des arbustes ont poussé dans la cour, l'ensemble manque sérieusement d'entretien... Sur le toit, on distingue à peine le pluviomètre installé en 1989 et encore moins l'antenne GPS. À gauche de l'entrée de la galerie, le béton de la plate-forme est tout récent.



*Le marégraphe de Marseille photographié un matin d'août 2002, nimbé d'une lumière élyséenne. L'ingénieur Reitz n'avait-il pas raison de louer la clarté de l'air marseillais ?*

C'est le matin, tout s'éveille  
Les persiennes vont s'ouvrant  
Le bruit lointain de Marseille  
Tel qu'un murmure d'abeille  
Passe dans l'air transparent

Jacques Normand – Soleils d'hiver – Croquis de femme – 1897

A. C.